

Vieillir 2030 : Développement de la pratique infirmière spécialisée dans les structures de soins de longue durée

Direction générale de la cohésion sociale

Description du projet	<p>En raison du vieillissement de la population et du fait que beaucoup de personnes âgées souffrent de multiples maladies chroniques et de problèmes de santé liés à l'âge, le besoin de soins infirmiers professionnels augmentera massivement au cours des prochaines décennies, entre autres dans les établissements médico-sociaux (EMS). Pour pouvoir gérer cette demande supplémentaire et assurer la continuité de soins de bonne qualité, le Canton de Vaud mise sur les infirmières praticiennes spécialisées (IPS). En effet, des expériences faites aux États-Unis et au Pays-Bas ont montré que des infirmières avec un niveau universitaire facilitent l'amélioration de la qualité des soins de longue durée pour les personnes âgées.</p> <p>En 2018, une telle voie de formation IPS a été créée à travers le Master ès science en pratique infirmière spécialisée (MScIPS) à l'Université de Lausanne. A travers deux projets pilotes, la Direction générale de la cohésion sociale introduira des IPS dans deux institutions dont l'une devra se trouver idéalement dans une région urbaine, l'autre dans une région rurale. Les premières IPS qui développeront leurs connaissances et compétences au sein des institutions d'hébergement pour personnes âgées, commenceront leur maîtrise en automne 2022. Les projets seront évalués en continu.</p> <p>Concrètement, l'IPS se concentrera sur les soins directs aux patients et aux proches avec la possibilité de prescrire et interpréter des tests diagnostiques médicaux, d'effectuer des actes médicaux et de prescrire des médicaments. Elle pourra également venir en soutien aux équipes de soins infirmiers. Son intégration dans les équipes de soins des EMS permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en place des bonnes pratiques qui auront un effet sur l'optimisation des ressources du système de santé. • améliorer l'accompagnement des proches grâce à une présence permanente et la transmission des bonnes informations. • proposer aux proches une personne de référence avec des connaissances pointues dans les domaines médical, clinique et la prescription médicamenteuse. • résoudre avec le personnel soignant des situations critiques sans forcément devoir recourir à des ressources externes comme par exemple des médecins ou une hospitalisation.
Objectifs principaux	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre au besoin croissant en soins et d'en assurer la qualité. Optimiser les ressources du système de santé par exemple en diminuant le taux d'hospitalisations ou en anticipant des situations de crise tant au niveau physique que psychique • Transférer des connaissances et mettre en place des bonnes pratiques dans les institutions d'hébergement • Renforcer la coordination de la collaboration interprofessionnelle et interinstitutionnelle • Améliorer le suivi clinique des patients et l'accompagnement des proches
Contact	<p>Alcina Matos Queirós, responsable du Pôle Gériatrie et Psychiatrie de l'Age Avancé, Direction générale de la cohésion sociale 021 21 316 51 59 alcina.matos-queiros@vd.ch</p>